



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

infirmiers

Question écrite n° 68914

### Texte de la question

M. Pierre Morange appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les difficultés rencontrées par les centres de santé infirmiers à cause de la pénurie catastrophique d'infirmières en France. Leur situation tend en effet à s'aggraver de plus en plus : au-delà des pénuries d'infirmières, ces centres doivent assurer des soins qui devraient relever des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) mais aussi de l'hospitalisation à domicile, lesquels ont une offre de soins insuffisante. Par ailleurs, les difficultés vont encore augmenter avec le passage aux 35 heures, ce qui va également peser sur l'équilibre financier de ces associations. Aussi, il lui demande quelles mesures elle envisage de prendre afin de pallier le manque d'effectif infirmier, largement accentué par des rémunérations indigentes et des lourdeurs administratives, et de satisfaire les besoins de la population française en matière de maintien des personnes à domicile.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morange](#)

**Circonscription :** Yvelines (6<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 68914

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé, famille et personnes handicapées

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 novembre 2001, page 6443